



## **Charte de Qualité**

### **Guide numérique des produits locaux du Pays de Saint Malo**

#### **A/ OBJET**

Il s'agit de promouvoir les produits alimentaires du Pays de Saint Malo.

#### **B/ DÉFINITION**

**L'ORIGINE LOCALE du PRODUIT :** Les produits présentés dans le guide numérique des produits locaux du Pays de Saint Malo garantissent aux consommateurs l'origine locale des matières premières. Le produit est identifié à son producteur ou artisan et à son lieu de production situé dans le Pays de Saint-Malo.

**LES PROFESSIONNELS CONCERNES :** Seuls les producteurs (agriculteurs, des pêcheurs et des conchyliculteurs) valorisant les produits locaux alimentaires du Pays de Saint Malo peuvent être cités dans le guide numérique. Les commerçants et artisans proposant les produits locaux mentionnés par les producteurs seront également cités en tant que point de vente.

#### **C/ CRITERES des PRODUCTEURS**

##### **C1/ STATUT SOCIAL**

Le producteur doit répondre aux conditions d'affiliation du régime dont il dépend et être immatriculé auprès de l'organisation professionnelle à laquelle il est rattaché.

##### **C2/ AGRÉMENT SANITAIRE**

Les producteurs doivent respecter la réglementation sanitaire spécifique de leur activité et de leurs circuits commerciaux.

Les producteurs vendeurs directs sont conformes à la réglementation nationale.

##### **C3/ RÉGLEMENTATION COMMERCIALE**

Les producteurs et artisans doivent être en règle auprès des services de la Direction de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes concernant la réglementation commerciale, l'étiquetage, la publicité et – le cas échéant – l'utilisation des garanties officielles (Label Rouge, AOC, Certificat de Conformité Produit et Bio).

J'adhère aux principes détaillés dans cette charte d'engagement,

Fait à

Le

Signature :